

## **Aéroport de Neuville : Formation d'un comité de liaison tripartite**

**Neuville – Le 9 décembre 2011**

La Ville de Neuville et l'exploitant de l'Aéroport de Neuville annoncent la formation d'un comité de liaison qui aura pour responsabilité d'assurer et de maintenir une cohabitation harmonieuse entre l'aéroport et les citoyens de la Ville.

Le comité de liaison sera composé de deux citoyens à être choisis ultérieurement par la Ville, de deux membres du Conseil municipal, Madame Magali Frenette et Monsieur Michel Bernier et de deux représentants de l'exploitant de l'aéroport, soit Messieurs Raymond Carpentier et Denis Guérette. Conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le Maire de la Ville, Monsieur Bernard Gaudreau, siègera d'office sur ce comité.

La mise en place d'un tel comité de liaison est prévue dans le protocole d'entente qui a été conclu au début du mois de novembre dernier entre la Ville et l'exploitant de l'aéroport. Outre la formation d'un comité de liaison, le protocole signé prévoit que les mouvements d'avions se feront essentiellement au-dessus de l'axe de l'autoroute 40 et au nord de celui-ci, de façon à ce qu'aucun appareil ne survole l'agglomération urbaine de Neuville. Il définit également les différentes procédures de vol ainsi que les heures et les types d'activités de l'aéroport. (Voir <http://www.ville.neuville.qc.ca/a-propos/protocole-dentente-aerodrome/>)

Le mandat du comité de liaison consistera principalement à s'assurer que les dispositions et procédures contenues à l'intérieur de ce protocole seront appliquées et respectées rigoureusement. Le comité de liaison pourra également soumettre les recommandations qu'il jugera nécessaires et opportunes à l'exploitant de l'aéroport afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre l'aéroport et les citoyens de la Ville. De façon plus générale, ce comité verra à s'assurer que les citoyens seront constamment informés des activités et des projets de l'aéroport et à leur permettre de faire valoir leurs préoccupations auprès des exploitants et de la municipalité. Les comptes rendus des rencontres du comité de liaison seront publics.

Le protocole d'entente conclu en novembre dernier constitue la pierre d'assise de la mise en place et de l'exploitation future de l'Aéroport de Neuville. Ce protocole permet surtout à la Ville d'encadrer effectivement les activités de l'aéroport, en s'appuyant sur la volonté de l'exploitant de mettre en place des procédures élaborées pour diminuer les inconvénients susceptibles d'être générés par ses activités. Ce protocole est l'aboutissement d'un processus de concertation rigoureux qui a duré quelques mois et qui a nécessité plusieurs rencontres de travail. C'est à la suite de cette entente seulement que les promoteurs de l'Aéroport ont procédé à l'acquisition de ce site et y ont entrepris la construction de leur aéroport.

(30)

### **Pour information :**

Ville de Neuville  
418 876-2280

Aéroport de Neuville  
Martin Mercier, président  
418 571-0624